

Rue Aragon - Aliénation d'un délaissé de voie à la Société GROUPE ENVERGURE

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Société Groupe Envergure, propriétaire de l'Hôtel Campanile 4, rue Louis Aragon, a demandé l'acquisition d'un délaissé de voie compris entre sa propriété et la rue afin de pouvoir l'inclure dans l'aménagement des abords de son hôtel.

Suite à l'accord intervenu avec Groupe Envergure, il est proposé de lui céder 90 m² au prix de 5 400 F soit 60 F/m².

La recette sera encaissée au chapitre 90 653.2111.00501.30100.

Le Conseil Municipal est invité à procéder à cette aliénation et à autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

Récépissé préfectoral du 20 mai 1997.